



## **Intervention d'urgence et de rétablissement**

**WHITEHORSE, 22 juillet 2016** – Aujourd'hui, les premiers ministres des provinces et des territoires ont discuté des répercussions considérables des catastrophes naturelles sur les Canadiens et sur leurs communautés, des interventions d'urgence et des opérations de rétablissement qui s'ensuivent.

Les récents événements survenus dans diverses régions du Canada ont fait ressortir encore davantage la nécessité de mettre sur pied des mécanismes rigoureux et coordonnés pour l'atténuation et la préparation en cas de catastrophes, les interventions et le rétablissement. Les premiers ministres ont discuté de la nécessité, pour le gouvernement fédéral, de reconfirmer son rôle essentiel et de stabilisation dans ces domaines. Les catastrophes naturelles ne surviennent pas nécessairement à une fréquence régulière et ne sont pas non plus d'une égale gravité d'une province ou d'un territoire à l'autre. Une suite d'événements de ce genre risque d'imposer une pression énorme sur la capacité fiscale du gouvernement concerné.

Les premiers ministres considèrent que l'approche actuelle du gouvernement fédéral en matière d'intervention d'urgence et de rétablissement ne peut assurer la stabilité des gouvernements affectés et ne tient pas compte de la fréquence accrue des événements météorologiques extrêmes liés aux changements climatiques, tels que les feux de forêt et les inondations. Les premiers ministres ont demandé à leurs ministres responsables de la gestion des urgences de collaborer à l'élaboration d'un nouveau modèle d'intervention d'urgence et de rétablissement, puis de travailler avec le gouvernement fédéral afin de moderniser le Cadre de sécurité civile pour le Canada.

En 2015, le gouvernement fédéral précédent avait apporté des modifications aux Accords d'aide financière en cas de catastrophes. Ces modifications réduisaient considérablement la part assumée par le gouvernement fédéral des coûts liés aux catastrophes, laissant ceux-ci par le fait même au fardeau des individus, des provinces et des territoires. Les premiers ministres present le gouvernement fédéral :

- de rétablir les seuils de financement qui prévalaient avant 2015;
- de rembourser rapidement les coûts initiaux des catastrophes que doivent déboursier les provinces et les territoires lorsque ces événements se produisent;
- d'élargir la portée du programme pour les événements catastrophiques;
- de travailler avec le secteur de l'assurance à accroître la disponibilité et à élargir l'accès aux produits d'assurance liés à de tels événements;
- d'améliorer l'aide financière fédérale en cas de catastrophe dédiée au remplacement des infrastructures selon des normes qui les rendront plus résistantes.

Les premiers ministres ont également discuté du Programme national d'atténuation des catastrophes et de l'importance de la prévention afin d'éviter d'éventuels coûts de rétablissement importants. Ils pressent le gouvernement fédéral d'accroître son engagement financier pour la prévention des catastrophes et ont souligné que 40 millions de dollars par année pour cinq ans pour l'ensemble du pays est un financement nettement insuffisant pour répondre aux besoins importants et hautement prioritaires de protection contre les inondations au Canada. Ils insistent sur la nécessité de hausser le financement et la portée de ce programme afin que d'autres types de catastrophes, comme les feux de forêt, les tempêtes de verglas et les glissements de terrain, soient également couverts.

Les premiers ministres ont également souligné que le Conseil canadien des ministres des forêts a récemment réitéré son engagement pour une vision de la gestion des feux de forêt au Canada qui favorisera la résilience des communautés. Les premiers ministres appuient cette vision, mais ont souligné que de réels progrès pour l'atteinte de celle-ci ne seront possibles qu'avec une collaboration accrue et la mobilisation de ressources par tous les gouvernements. Les premiers ministres pressent le gouvernement fédéral de soutenir ses efforts actuels d'atténuation des catastrophes par l'injection d'un nouveau financement d'envergure pour la mise en œuvre de la Stratégie canadienne en matière de feux de forêt. Ce financement pourrait être optimisé encore davantage en investissant, par exemple, dans des mesures d'atténuation telles que la modernisation des infrastructures de lutte contre les incendies et dans des capacités accrues pour les communautés autochtones et les réserves.

– 30 –

**Les médias sont priés de s'adresser à :**

**Kate Durand**

Communications, Bureau du conseil exécutif

Gouvernement du Yukon

867 667-8968

Cellulaire : 867 335-0686

[kate.durand@gov.yk.ca](mailto:kate.durand@gov.yk.ca)